



Bruxelles, le 17 avril 2014
140417/04

D É C L A R A T I O N

Déclaration de M^{me} Catherine Ashton, haute représentante de l'Union, sur les élections législatives et présidentielles en Guinée-Bissau

M^{me} Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, a fait ce jour la déclaration suivante:

«Je salue le bon déroulement des élections législatives et présidentielles qui se sont tenues le 13 avril dernier en Guinée-Bissau et rends hommage aux électeurs, qui ont fait preuve d'un attachement résolu à la démocratie électorale en se rendant en grand nombre aux urnes et en exerçant pacifiquement leurs droits démocratiques.»

Je prends note des efforts déployés par les autorités électorales de Guinée-Bissau pour organiser ces élections et encourage la commission électorale nationale à tout mettre en œuvre pour assurer pleinement la transparence et l'équité du processus électoral jusqu'à son achèvement.

J'appelle tous les partis à respecter le résultat des élections, en tant qu'expression de la volonté du peuple, et à recourir exclusivement à des moyens légaux pour résoudre les éventuels litiges électoraux.

Ces élections constituent une étape essentielle vers la démocratie et la stabilité politique en Guinée-Bissau. L'UE est prête à soutenir le pays dans ses efforts pour réformer et consolider l'État, bâtir une société plus stable et promouvoir le développement socio-économique.

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 97 80 - Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja
Traversa Maria Lyra +32 2 295 63 68 - Maria-Lyra.TRAVERSA@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter [@eu_eas](https://twitter.com/eu_eas)
www.facebook.com/EuropeanExternalActionService
www.eeas.europa.eu

La mission d'observation électorale de l'Union européenne, conduite par le député européen Krzysztof Lisek, restera en Guinée-Bissau jusqu'à l'achèvement du processus électorale.»
